



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau, Québec K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la Demande de proposition est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande de proposition restent les mêmes.

N° de la modification : 2	Date de la modification : 15 avril 2019
Bureau du directeur général des élections – N° du dossier : ECLP-RFP-18-0979	
Titre : Boîte pour commentaires sur l'accessibilité	
Date de clôture de la demande de prix : Le 30 avril 2019 à 14H00, heure de Gatineau	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante: Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau, Québec K1A 0M6	
À l'attention de Luc Potvin	Courriel: proposition-proposal@elections.ca

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de prix (DP) qui porte le numéro ECLP-RFP-18-0979 datée du 19 mars 2019. La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Part 2. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées en réponse à cette DP et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

2.1 Question No. 3

Question:

Dans l'Annexe A – Énoncé des travaux – Expédition.

Il est indiqué que nous ne pouvons excéder 54" de hauteur. Est-ce que c'est par palette ou total? Serions-nous permis d'empiler et emballer chaque palette qui ont approximativement 50" max, comme cela nous pourrions les empiler deux de haut dans le camion, ce qui réduirait les frais de transport.

Réponse:

La hauteur mentionnée dans l'Annexe A – Énoncé des travaux – Expédition de 54" est pour chacune des palettes. Il est préférable d'avoir une pile unique. Les piles doubles sont permises SEULEMENT si le fournisseur garantie que le matériel ne sera pas endommagé en les empilant en piles double et que les piles doubles sont sécurisées. Si la cargaison se déplace en route, elle pourrait être refusée à la réception.